



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0553**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parking situé rue du
11 novembre 1918

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 12 janvier 2009**Décision n° B-2009-0553**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parking situé rue du 11 novembre 1918**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Monsieur le maire de Saint Genis Laval a sollicité la Communauté urbaine pour demander le classement dans le domaine public de voirie communautaire du parking attenant à la rue du 11 novembre 1918 à Saint Genis Laval.

Ce parking est constitué par une parcelle de terrain nu cadastrée CB 234 et ayant une surface de 2 317 mètres carrés.

Il est précisé que les espaces végétalisés, situés sur la parcelle présentement cédée, restent de compétence de la Commune qui en assure la responsabilité et l'entretien.

L'ensemble des services communautaires est favorable au classement de ce parc de stationnement dans le domaine public.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par cette voie, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parking situé rue du 11 novembre 1918 à Saint Genis Laval.

2° - Autorise après désaffectation, monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de la Communauté urbaine.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007.

4° - L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.